



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-011-2021-10

PUBLIÉ LE 6 OCTOBRE 2021

# Sommaire

**Chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne / Direction juridique**

IDF-2021-10-04-00005 - 14DSF21 -Délégation d'engagement de dépenses

Manuela RUDEAU (1 page)

Page 3

Chambre de commerce et d'industrie de  
Seine-et-Marne

IDF-2021-10-04-00005

14DSF21 -Délégation d'engagement de dépenses  
Manuela RUDEAU



## DELEGATION DE SIGNATURE DU PRESIDENT

Le PRESIDENT de la CCI de Seine et Marne,

Vu les dispositions de l'article R711-68 et A 712-35 du code de commerce

Vu le Règlement Intérieur de la C.C.I. de Seine-et-Marne,

Décide :

Sur proposition du Directeur Général, Monsieur Dominique CHARNEAU,

De déléguer sa signature en matière d'engagements de dépenses à Madame Manuela RUDEAU, Chef de projet formation continue dans la limite de ses compétences et d'un montant de 20 000 euros HT par engagement.

En ce qui concerne les dépenses et les charges, le délégataire doit vérifier :

- la régularité de l'engagement de dépense ou de charge, notamment au regard du Code de la Commande publique et du besoin légitime de la CCI, de l'émission d'un bon de commande s'il y a lieu,
- dans le cas où les crédits correspondants présentent un caractère limitatif, l'existence de crédits encore disponibles au budget, au titre du type de dépenses ou de charges considérées,
- la réalité du bien livré ou du service rendu à la CCI donnant lieu à la dépense ou à la charge (« bien livré » ou « service fait »),
- la qualité des pièces justificatives liées au mandat soumis à sa signature (contrôle factures ou autres documents tenant lieu de demande de paiement) et, notamment, l'exactitude du montant de la dépense ou de la charge,
- le bon ordonnancement de la dépense ou de la charge.

L'attention du délégataire est attirée sur la responsabilité civile et pénale attachée à la délégation.

La présente délégation de signature prend effet à compter de sa date de signature et ce jusqu'au terme de la mandature actuelle.

Serris, le 4 octobre 2021

Le Président

**Signé**

Jean-Robert JACQUEMARD

Diffusion : bénéficiaires – site [www.seineetmarne.cci.fr](http://www.seineetmarne.cci.fr) – recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Ile-de-France